

## Règlement jeu-concours Soléa « Journées d'Octobre »

### ARTICLE 1

Soléa, société de transport de l'agglomération Mulhousienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 945 551 018 00019 dont le siège est situé 97, rue de la Mertzau à Mulhouse (68100), domiciliée en cette qualité au dit siège, ci-après dénommée « l'organisateur » ou « la Société Organisatrice », organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Grand Jeu de l'été – abonnés annuels Soléa » Ci-après « l'Opération ».

### ARTICLE 2 : Participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception des personnes suivantes qui pourront participer mais ne remporteront pas de lots :

- du personnel de la société Soléa ainsi que de leur famille (même nom ou même adresse),
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération.

Pour participer, il est nécessaire d'envoyer par message privé depuis la page Facebook Soléa « SoleaAggloMulhouse » son nom et prénom ainsi que la mention « Journées d'Octobre » entre le 25/09 et le 02/10 à minuit.

### ARTICLE 3 : Annonce

L'annonce de l'Opération est portée à la connaissance du public à travers : une actualité sur le site [www.soleacabouge.com](http://www.soleacabouge.com) et un affichage en station tram à raison de 80 affiches en place du 25/09 au 02/10.

### ARTICLE 4 : Dotations

Dans le cadre de l'Opération, seront mis en jeu les lots suivants

- 20 entrées valables chacune pour 2 personnes et utilisables du 3 au 13 octobre et donnant accès aux Journées d'Octobre se déroulant au Parc des Expositions de Mulhouse sur la même période.

Un seul lot sera remis au participant ayant été tiré au sort. Le tirage au sort est réalisé le 03/10 et les participants sont informés par message via la page Facebook Soléa.

### Article 5 : Modalités de participation

#### 5.1 Enregistrement des participations

Pour participer, le participant doit :

1. Se rendre sur la page Facebook SoleaAggloMulhouse
2. Envoyer un message privé composé du nom, prénom et la mention « Journées d'octobre »

Aucun autre moyen de participation à l'Opération ne sera pris en compte.

Seules ces 3 informations envoyées par message seront éligibles au tirage au sort.

Une vérification de l'éligibilité sera réalisée a posteriori. Si un participant est désigné gagnant sur une fausse participation (article 2), il perdra le bénéfice de sa dotation et celle-ci sera remise en Jeu.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi son message de participation au présent jeu et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

La participation est limitée à une participation par personne. Plusieurs participations établies au même nom entraîneront la nullité des participations en question et excluront le participant du tirage au sort.

Une seule dotation sera attribuée par gagnant. Une même personne ne peut gagner qu'une seule dotation pendant toute la durée de l'Opération.

L'organisateur et les participants à l'élaboration du jeu et les collaborateurs Soléa peuvent participer au jeu mais ne pourront pas gagner de lots.

## **5.2 Validité de la participation Seront notamment exclues**

Le participant est informé que les informations saisies dans le message de participation valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité. Toute indication fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Sera ainsi considéré comme nul (liste non exhaustive fournie à des fins d'illustration) :

- Un message sans nom et prénom
- Une participation sous forme de commentaire à la publication  
Un message composé d'un pseudonyme
- Un message envoyé après le 2 octobre soit dès le 3 octobre 00h01
- Toute demande de participation réceptionnée par un autre moyen que la page Facebook Soléa

## **Article 6 : Remise des lots**

### **GAIN**

Le tirage au sort sera effectué entre le 03/10/2019 matin et désignera les gagnants parmi l'ensemble des participants ayant adressé un message pour le jeu.

Le gagnant sera averti de son gain par un message depuis la page Facebook SoleaAggloMulhouse sous 24h. Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. L'organisateur se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leurs authenticités. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou gagnant. Le lot sera remis à partir du 3 octobre midi et sera à retirer par la gagnant au siège social Soléa, 97 rue de la Mertzau, Mulhouse.

## **ARTICLE 7 : Information générales**

### **7.1**

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à l'organisateur. Aucun équivalent financier ou contrepartie financière du gain ne pourra être demandé. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement son lot ne lui serait pas attribué et remis en jeu par l'organisateur.

## 7.2

Les organisateurs se réservent le droit de publier on- et off- line le nom ainsi que la liste du lot remporté par le gagnant, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de lot.

## 7.3

Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausses adresses entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà remis. Conformément à article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à :

**Soléa**  
**« Jeu-concours – Journées d'octobre »**  
**97, rue de la Mertzau**  
**68100 Mulhouse**

## 7.4

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, l'organisateur décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

## 7.5

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangée à la demande du gagnant.

## 7.6

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

## 7.7

Le règlement est déposé chez l'Huissier de Justice Valérie GUEDJ - 26 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200).

## 7.8

Toute contestation sera soumise à l'Huissier de Justice.

## 7.9

Le règlement de ce jeu est disponible en ligne sur le formulaire de participation mais pourra être obtenu en version papier à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à :

**Soléa**  
**« Jeu-concours – Journées d'octobre »**  
**97, rue de la Mertzau**  
**68100 Mulhouse**